

CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DE LA VILLE DE BOURG-en-BRESSE (Ain)

Séance du jeudi 20 février 2025
Date de Convocation : jeudi 6 février 2025
Nombre d'Administrateurs en exercice : 13

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

001-260110036-20250220-DEL202505-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/02/2025

Publication : 25/02/2025

Pour l'autorité compétente par délégation



Délibération n° 2025.05

OBJET - Budget 2025 - Examen et vote du budget primitif 2025

Présents : Nadia OULED-SALEM, Thierry ABERT, Alexa CORTINOVIS, Raphaël DURET, Yvonne GAHWA, Patrick LEVRAT, Patricia MEDEVIELLE, Michaël RUIZ, Mélanie VALETTE, Brigitte VISO

Excusés : Jean-François DEBAT, Fabrice BORGET, Emilie MONNET

EXPOSE

Rappel du contexte ou de l'existant et références

La Présidente de séance rappelle à l'Assemblée le Débat d'Orientation Budgétaire qui a eu lieu le 23 janvier 2025 par lequel la politique budgétaire du CCAS a été définie pour l'année 2025.

Conformément aux articles L.2312-2 ET L.2312-3 du code général des collectivités territoriales, elle soumet ce jour, à l'Assemblée, pour examen et vote, le projet de Budget Primitif 2025 du CCAS.

Les prévisions budgétaires sont détaillées dans le rapport de présentation joint à la présente délibération.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

VU les articles L 2312-1 et L 2312-3 du Code Général des Collectivités Territoriales

VU le rapport de présentation du BP 2025

A L'UNANIMITE,

APPROUVE le Budget Primitif du Centre Communal d'Action Sociale pour l'exercice 2024, équilibré en recettes et en dépenses à hauteur de 2 391 655 € se répartissant comme suit :

- Section de Fonctionnement	2 333 065,00 €
- Section d'Investissement.....	58 590,00 €